

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2023

Date de convocation : L'an deux mil vingt-trois, le deux février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
7 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Absente : 1

Pouvoirs : 4

Votants : 26

Secrétaire de séance :
Thierry BAILLEUX

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir Anthony CIVET a donné pouvoir à Stanislas SALMON, Fabrice HUMEAU a donné pouvoir à Monique PORTIER, Noëlle DELAHAIE a donné pouvoir à Chantal PLACÉ, Claire QUINTON a donné pouvoir à Olivier TRICOT

Absent : Émily CHATELLIER

MODIFICATIONS TARIFS MUNICIPAUX 2023

RAPPORTEUR : OLIVIER TRICOT

Délibération 2023-FIN-01-03

Il est proposé au conseil municipal, suite aux délibérations 2022-ASEJ-05-01 du 23 juin 2022 et 2022-FIN-08-19 du 8 décembre 2022, de mettre à jour et d'augmenter de 3% les tarifs des habitants des autres communes que l'huisserie pour l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs, l'espace jeunes, et de supprimer le stand de 5 mètres pour le remplacer par un stand de 6 mètres, au même tarif, ainsi que suit :

Pour les habitants des autres communes que L'Huisserie (à l'exception des familles dont les enfants sont scolarisés en classe ULIS sur le groupe scolaire public de la commune) :

Tranche	F	G
Quotient familial	0 – 890	≥ 891
Pondération du tarif de base	130 %	140 %

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE / TAP / ÉTUDE / MERCREDIS LOISIRS		Tranches de tarifs	
Prestation	Tarif de base	F	G
Accueil périscolaire (par tranche de 30 minutes)	0,70 €	0,90 €	0,97 €
Accueil périscolaire après 19 h 00 (par tranche de 30 minutes)	20,81 €	27,04 €	29,12 €
Etude surveillée (forfait)	2,09 €	2,71 €	2,92 €

Mercredi loisirs (forfait jour)	3,57 €	4,64 €	5,01 €
---------------------------------	--------	--------	--------

ACCUEIL DE LOISIRS		Tranches de tarifs	
Prestation	Tarif de base	F	G
Journée ALSH (forfait jour)	7,45 €	9,67 €	10,42 €
Journée ALSH avec repas (forfait jour)	11,03 €	14,33 €	15,43 €
Demi-journée ALSH sans repas	3,73 €	4,84 €	5,87 €
Journée de camps (forfait jour)	25,77 €	33,49 €	36,07 €
Nuitée	3,57 €	4,64 €	5,01 €
Convention ALSH Laval (forfait jour)	16,47 €	21,41 €	23,06 €

ESPACE JEUNES		Tranches de tarifs	
Prestation	Tarif de base	F	G
Abonnement annuel	11,21 €	14,56 €	15,68 €
Transport (réseau TUL ou minibus)	1,22 €	1,58 €	1,69 €
Repas à l'espace jeunes	2,11 €	2,75 €	2,95 €
Demi-journée de stage	3,72 €	4,83 €	5,20 €
Journée de camps (forfait jour)	25,77 €	33,49 €	36,07 €

Il est proposé, pour le marché de Noël et le marché d'été, de supprimer le « stand de 5 mètres », pour le remplacer par un stand de 6 mètres, au même tarif, ainsi que suit :

<input type="checkbox"/> Marché de Noël / marché d'été	
Stand de 3 mètres (l'unité)	11,00 €
Stand de 6 mètres (l'unité)	13,00 €
Stand de 7 mètres (l'unité)	16,00 €
Emplacement de 3 mètres sous barnum (l'unité)	22,00 €
Associations ou exposants dont le siège social est à L'Huisserie	Gratuit

Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 janvier 2023,

Considérant que les deux délibérations ci-dessus citées demeurent applicables pour leurs autres tarifs et dispositions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. BOUHOURS, M. HAMON, Mme LEROUX, Mme RENOUARD et Mme THIBAudeau) :

- ▶ **APPROUVE** ces propositions.
- ▶ **FIXE** à compter du 1^{er} février 2023 les tarifs des services périscolaires et extrascolaires comme indiqué préalablement.
- ▶ **PRÉCISE** que ces recettes seront imputées au chapitre 70 du budget principal.

L'Huisserie, le 7 février 2023

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.